

Critères de recevabilité pour l'Habilitation à Diriger des Recherches

1. Dossier scientifique

Le dossier scientifique doit permettre de montrer la maturité scientifique du candidat et son aptitude à diriger les recherches.

Pour être recevable, un dossier devrait idéalement comporter au moins une dizaine de publications dans des revues à comités de lecture. Une attention particulière sera portée à la production scientifique des cinq dernières années et à l'impact de cette production parmi les meilleures revues de la discipline.

Les contrats de recherche obtenus et gérés par le candidat joueront un rôle important puisqu'ils constituent un élément clé de la séniorité.

Les critères, fortement recommandés, de publications sont les suivants :

- *au moins cinq articles publiés dans des revues à comité de lecture référencées dans le classement Hcéres économie-gestion sur les dix dernières années, dont deux au cours des cinq dernières années ;*

- *au moins deux articles dans des revues internationales de rang A publiées dans des revues à comité de lecture référencées dans le classement Hcéres économie-gestion sur les 10 dernières années, dont un au cours des cinq dernières années.*

2. Activités d'encadrement

L'HDR est une reconnaissance de l'aptitude à la direction d'activités de recherche. A ce titre, l'activité d'encadrement du candidat est un critère essentiel.

Il sera pris en compte de façon privilégiée le co-encadrement d'une thèse qui devra avoir été soutenue. Idéalement, cette thèse aura donné lieu à une publication référencée, que celle-ci soit ou non co-signée entre le doctorant et le co-encadrant.

Les encadrements de thèses en cours et de mémoires de master 2 seront également pris en considération. Idéalement, ces encadrements auront donné lieu à une publication référencée, permettant d'apprécier l'implication de l'encadrant.

Le critère fortement recommandé d'encadrement retenu pour une validation est celui d'au moins un co-encadrement en cours ou passé.